



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-212-01 Színész

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Acteur/actrice

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- participer au processus de répétition d'une façon créative, exécuter des tâches d'acteur avec une capacité de parole et de gestion, ainsi qu'une compétence professionnelle adéquate;
- pratiquer des connaissances de base d'at dramatique, des méthodes de créer et apprendre un rôle, ainsi que des styles et techniques de jeu dans un rôle important de point de vue dramaturgique, dans un système de condition de théâtre ou de tournage;
- appliquer ses compétences psychiques, compétences de parole, de gestion et de formation, ainsi que ses connaissances approfondies en théorie pendant la formation de son rôle;
- présenter des textes; des chansons et des oeuvres musicales de différents types d'une façon agréable;
- s'adapter aux exigences du spectacle concernant la technique de scène ou scène de marionnette;
- exécuter de tâches d'acteur liées aux autres domaines d'art dramatique et de cinématographie (doublage, art de podium, médias).

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3711 Acteur adjoint, figurante

2726 Acteur/actrice, marionnettiste

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Connaissances de base en théorie de théâtre</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Performance dramatique</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">70.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Connaissances de base en théorie de théâtre	5	30.00	Épreuve pratique	Performance dramatique	5	70.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Connaissances de base en théorie de théâtre	5	30.00										
Épreuve pratique	Performance dramatique	5	70.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>à l'éducation supérieure</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 20 % Pratique: 80 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an

Niveau d'entrée requis:

- La formation peut être commencée avec la qualification '54 212 03 Acteur/actrice de théâtre et de film', en possession des compétences suivantes:
- Condition physique et compétences adaptés à l'activité de présentation de théâtre et de film.
- Sa coordination gestuelle, sa compétence de danse, sa communication non verbale (langue de geste, pantomime) permettent une présentation nuancée.
- Sa technique de parole et sa capacité de chanter le/la permettent de participer à un spectacle sur scène.
- Il a des connaissances et connaissances techniques nécessaires pour poursuivre des activités liées au théâtre, au théâtre de marionnette et au film.
- Pratique prévue: 2 années de pratique certifiée.
- Il est nécessaire de remplir des conditions d'aptitude médicale.
- Il est nécessaire de remplir des conditions d'aptitude professionnelle.

Modules d'exigences professionnelles:

10617-12 Performance d'acteur

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET